



Durée Initiale : 3 jours (21h00)



Pour qui ?

Tout salarié électricien exécutant ou Chargé de Chantier travaillant sur les installations électriques, dépannant, entretenant, consignat un ouvrage électrique, recherche de pannes, mesures, essais, manœuvres ...

Prérequis : Avoir des connaissances en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle



Objectifs

Tronc commun n°2 :

- Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement,
- Connaître les limites des opérations d'ordre électrique en présence de pièces nues sous tension,
- Connaître les titres d'habilitation et le rôle de chacun,
- Connaître les séquences de la mise en sécurité d'un circuit et la VAT,
- Savoir se déplacer, travailler dans cet environnement et réagir en cas d'accident ou d'incendie.

Module Exécutant B1, B1V, BE Essai, H1, H1V et Chargé de travaux B2, B2V, H2, H2V :

- Savoir appliquer la prévention du risque électrique,
- Savoir préparer et assurer la direction de travaux confiés à des exécutants,
- Savoir réaliser une deuxième étape de consignation.

Module Chargé d'intervention BR :

- Savoir réaliser un dépannage avec nécessité de consignation,
- Savoir réaliser une connexion, déconnexion et une pose de nappe.

Module Consignation BC, HC :

- Savoir assurer la consignation en une étape,
- Savoir rédiger les documents nécessaires.

PROGRAMME

TRONC COMMUN N°2

NOTIONS D'ÉLECTRICITÉ

- Grandeurs électriques, courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu.

RISQUES ÉLECTRIQUES

- Électrisation, électrocution, brûlure, incendie et explosion,
- Risques liés à l'utilisation et la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

DOMAINES DE TENSION ET HABILITATIONS

- Zones d'environnement et limites, principes et définitions des symboles d'habilitation et des opérations associées.

MOYENS DE PRÉVENTION

- Principes généraux de prévention, Séquences de la mise en sécurité d'un circuit et VAT, Prescriptions associées aux zones de travail, Protections collectives, EPI.

SECOURS

- Conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un environnement électrique.

MODULE EXÉCUTANT B1, B1V, H1, H1V ET CHARGÉ DE TRAVAUX B2, B2V, H2, H2V :

- Différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique,
- Rôle du Chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique,
- Prescriptions d'exécution des travaux, fonctions des matériels électriques,
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension,
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.

PRATIQUE : Réaliser ou assurer un travail d'ordre électrique dans un local équipé d'installations électriques avec les équipements de protection et outillages ou matériels électroportatifs.

MODULE CHARGÉ D'INTERVENTION BR :

- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension,
- Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT,
- Opérations de Consignation et documents associés.

PRATIQUE : Réaliser un dépannage avec nécessité de consignation, réaliser une connexion/déconnexion et pose de nappe

MODULE CONSIGNATION BC, HC :

- Documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation et au chargé de travaux,
- Opérations de consignation à réaliser sur installations du client pour la Haute Tension (HTA),
- Régime de réquisition si nécessaire pour la Haute Tension.

PRATIQUE : Réaliser la consignation en une étape dans un local équipé d'installations électriques avec les équipements de protection

VALIDATION DE LA FORMATION : Évaluation des connaissances théoriques et pratiques. Une attestation de stage avec un avis d'habilitation est adressée à l'employeur afin qu'il puisse délivrer un titre d'habilitation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES : Vidéo projection, Mise en pratique dans un local électrique avec armoire et matériel électrique, Support pédagogique remis au stagiaire, Contrôle des connaissances théorique et pratique.